

TECHNOLOGIE ET HANDICAPS AUDITIFS : **VERS UNE SOLUTION EUROPÉENNE**

Claude HUSTINX

*IRHOV et Centre pluridisciplinaire sur la langue des signes
80, rue Monulphe - B 4000 Liège (Belgique)*

Dans le cadre de la réforme des fonds structurels et conformément à l'acte unique européen, le Fonds social européen (FSE) contribue désormais aux cinq priorités :

1. le développement régional
2. les régions touchées par le déclin industriel
3. la lutte contre le chômage de longue durée
4. l'intégration professionnelle des jeunes
5. la promotion du développement des régions rurales.

Bien que le mot handicapé n'apparaisse plus dans les domaines prioritaires, l'aide aux programmes relatifs aux personnes handicapées s'intègre aux domaines visés en 3 et 4, c'est-à-dire lutte contre le chômage de longue durée et l'intégration professionnelle des jeunes.

Dans un passé récent et aujourd'hui encore, l'aide aux projets pour l'emploi et la formation des personnes handicapées a été substantielle. En 1988, elle s'élevait à 190 millions d'Ecu, soit 7 % du budget du FSE.

C'est donc dans ce cadre général que s'inscrit le deuxième programme d'action pour les personnes handicapées, intitulé HBLIOS, qui a été adopté par le Conseil des ministres en avril 1988. C'est aussi dans ce cadre que doivent s'inscrire les recherches-actions initiées au départ d'un de pays de la communauté européenne pour mériter les subventions de celle-ci.

Ces dispositions pèsent lourd sur l'orientation des projets en cours, puisque l'aide du FSE ne sera généralement accordée qu'à des demandes visant l'accessibilité des personnes handicapées, notamment les sourds, au marché du travail ouvert.

C'est sans doute pourquoi nous observons, du nord au sud de l'Europe, une singulière convergence des recherches-actions.

Elles visent pour l'essentiel :

- la rééducation de la voix ;
- la recherche d'emploi ;
- l'insertion dans l'entreprise ;
- l'information à propos d'évènements politiques, sportifs ou culturels.

La mise en oeuvre des recherches-actions observées fait appel au moyen multimédia tels que :

- l'informatique ;
- la téléinformatique, du genre microserveur en réseau interne ou externe ;
- la télématique, du genre Minitel Dialogue, télescripteur, etc. ;
- la vidéo interactive ou non, du genre vidéodisque piloté par ordinateur pour l'apprentissage de la langue des signes, ou du cued speech, séquences vidéo sur cassettes reprenant pour l'essentiel les contenus pédagogiques énoncés précédemment ;
- la télédistribution, par satellite ou par câble.

Des développements plus spécifiquement du domaine médical et paramédical, tels que les recherches sur l'implant cochléaire ou sur les prothèses auditives, ouvrent évidemment de grandes espérances, d'ailleurs fondées sur les applications des progrès technologiques hyperminiaturisation des composants, accroissement du potentiel de la source d'énergie... Il y a beaucoup à dire, surtout à faire, dans le seul domaine des prothèses et l'on me pardonnera de renvoyer à des exposés de synthèse plus qualifiés. Toutefois, dans l'état actuel des techniques, aucune aide auditive ne permet de restituer à l'enfant sourd l'audition sur l'ensemble des fréquences et des intensités de la voix humaine, ni du point de vue quantitatif (amplification) ni du **point de vue qualitatif** (discrimination).

Il serait épouvantablement fastidieux de présenter ici le catalogue des recherches les plus récentes ou en cours dans le domaine de l'exploitation multimédias, dans le domaine des prothèses internes ou externes, dans le domaine encore des gadgets susceptibles de faciliter la vie à domicile et au sujet desquels à vrai dire peu de choses émergent, si ce n'est le télépic non encore commercialisé. Ces catalogues existent, d'ailleurs fort bien faits, et j'en donnerai volontiers les coordonnées dans les coulisses de ce colloque.

HANDITEC 89 me paraît être une riche opportunité de chatouiller un débat portant sur une certaine convergence des recherches et des produits destinés à servir notre société dans ses relations avec les sourds ou, si l'on préfère, à servir les sourds dans leurs relations avec la société.

C'est que la surdité est un handicap qui se partage dès lors que le dialogue est ouvert avec la personne sourde. Récemment, lors d'un congrès organisé à Athènes par le Secrétariat européen des associations de sourds, je me trouvais ainsi fort isolé parmi une multitude de sourds venus des douze régions d'Europe et même de Suisse et de Pologne. Il y avait des conversations de fond et il y avait des jeux de mots. Parfois, à table ou en excursion, loin des interprètes, l'un d'entre eux s'arrêtait pour signifier aux autres que quelqu'un ne suivait plus : Il s'agissait évidemment de moi, le handicapé objet de la patiente sollicitude des sourds. C'est au congrès d'Athènes encore que j'ai pris conscience de la réalité de ce que les sourds appellent la culture sourde, véritable diaspora en quête de la terre promise où la langue ne ferait plus obstacle à la fusion des esprits. Un sourd s'exprimait ainsi : nous ne sommes pas malades, nous ne demandons pas à être guéris. Nous sommes une minorité qui désire s'intégrer au monde pour autant que le monde nous respecte tels que nous sommes.

Le problème posé par la surdité est d'abord un problème de communication d'autant plus compliqué que la perte d'audition est importante et précoce.

On est loin de maîtriser actuellement les particularités intellectuelles et comportementales dont on peut penser qu'elles résultent de perte d'audition. C'est le déficit de la perte de perception auditive et le problème communicationnel qui lui est lié qui a surtout retenu, et qui continue à retenir l'attention des chercheurs autant que des praticiens. Ce problème est largement étudié et donne lieu à différentes hypothèses qui alimentent autant de courants méthodologiques parfois complémentaires, mais aussi parfois opposés et incompatibles entre eux. Ces divergences méthodologiques et philosophiques trouvent leurs racines dans un

passé encore récent, où méthode orale pure et méthode gestuelle s'opposaient violemment. La méthode orale fut longtemps reconnue comme la seule méthode acceptable pour une approche rationnelle de l'éducation de l'enfant sourd. Il est cependant clair que l'on avait fondé sur la méthode orale, jusqu'à l'approche des années 80, des espérances qui s'avèrent parfaitement illusoire.

Il était urgent de chercher de nouvelles pistes.

Constatant l'échec de la méthode orale, un courant d'opinion s'est développé avec pour support l'exemple donné par la méthodologie de Gallaudet College à Washington, où la langue des signes était parfaitement reconnue et exploitée depuis longtemps, et d'où étaient partis de nombreux travaux scientifiques portant sur la valeur de la langue des signes utilisée par les sourds pour communiquer entre eux. Ce courant amena en Belgique, dès octobre 82, la reconnaissance officielle de la langue des signes par le ministre de l'Education nationale et des Affaires sociales. Pour l'Europe plus généralement, il amena la déclaration des droits des enfants sourds élaborée par le congrès d'Athènes et ensuite adoptée par la Communauté européenne elle-même.

La langue des signes, gagnant son droit de cité, fut tout naturellement intégrée à une méthodologie qui conserva le meilleur des techniques reconnues jusqu'alors : intervention précoce, utilisation de prothèses auditives puissantes, apprentissage aux techniques de lecture labiale, participation active de la famille.

Dans le monde des éducateurs spécialisés, on parla dès lors de communication totale ». Celle-ci met en oeuvre simultanément le langage oral, l'alphabet digital et la communication gestuelle. Les enfants sont encouragés à utiliser tous ces moyens combinés de communication suivant un continuum qui part du moyen d'expression préféré par l'enfant au moment de sa prise en charge par le thérapeute. La communication totale sous-tend que l'enfant soit considéré comme un individu bilingue, tout au moins potentiellement, ses langues étant la langue des signes d'une part et d'autre part la langue du pays où il vit.

Philosophie plus que méthode, la communication totale reprend la plupart des moyens développés déjà dans la méthode dite orale et dans la méthode dite gestuelle. Elle place l'ensemble des conduites éducatives sous l'autorité de deux concepts impératifs

Premier concept : la langue des signes est une langue à part entière qui possède son lexique, sa syntaxe propre et sa grammaire. La langue des signes, considérée comme une langue parfaitement distincte de la langue française ou de toute autre langue, doit permettre de développer précocement chez l'enfant sourd des structures linguistiques de référence dont il se servira lors de l'apprentissage de sa langue d'intégration : la langue de ses parents.

Second concept : l'enfant sourd est dès lors considéré comme un être bilingue.

Il ressort de cette démarche encore très neuve, et quelquefois contestée, un ensemble de constats et d'analyses

1. L'Europe est la réunion de douze pays et de neuf langues. Pour les sourds précoces sévères à profonds, qui pratiquent la langue des signes, cela se réduit à deux zones linguistiques dominées par la France d'une part, le Royaume-Uni d'autre part. Dans l'état actuel des recherches sur les données lexicales et grammaticales des langues des signes, on peut dire que des sourds de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie comme d'ailleurs des Etats-Unis 65 et du Canada s'expriment dans une langue identique qui ne souffre que de quelques variantes dialectales comme nous dirions en francité huitante, octante ou quatre-vingts.

Des recherches sur les composantes linguistiques de la langue des signes sont activement menées au Royaume-Uni (Christopher Jones), en **France (Jean-Benoît Balle pour l'ANPEDA)**, en **Belgique** (François-Xavier Neve pour le CEPLUS), en Norvège, en Allemagne. Les recherches sous forme d'enquêtes exploitent largement les moyens multimédias disponibles : vidéo, télévision (la France offre à cette fin six heures de diffusion sur satellite Olympus), l'interactivité étant assurée par les moyens téléinformatiques, télématiques ou plus classiquement postaux.

2. La pertinence des investissements dans le domaine d'applications multimédias visant une meilleure connaissance de la langue des signes autant que l'éducation et la formation des personnes sourdes est confirmée par l'urgence des besoins de cette population en matière d'information et d'aides à la communication.

3. L'accessibilité des personnes sourdes aux moyens multimédias d'éducation et d'information est d'autant plus aisée que ces moyens permettent la convivialité entre codes très différents : langage parlé, langage signé, langage écrit, LPC, images.

4. Les produits présentés visent à favoriser les transferts de compétence entre codages oraux et codages gestuels. Je cite à titre d'exemple tout à fait remarquable le programme Olympus développé par l'ANPEDA.

5. Les produits présentés sont le plus souvent ciblés sur un large public. Pour autant qu'ils soient parfaitement accessibles aux sourds, ces produits font oeuvre de rapprochement et de démystification. Je cite pour exemple le vidéodisque interactif pour l'apprentissage de la langue des signes que nous avons mis au point à Liège. Celui-ci est ciblé sur le public entendant, en situation d'apprendre la langue des signes. Autres exemples encore : les émissions TV soit en langue des signes (BBC) soit en langue parlée traduite par médaillon signé (RTBF).

6. L'appropriation des nouvelles technologies de communication par les personnes sourdes semble bien avoir été comprise partout comme étant l'enjeu de leur véritable émancipation culturelle, sociale et professionnelle. Toutefois, la pertinence des réalisations doit être évaluée en termes d'accessibilité à des contenus informationnels en étroite relation avec les motivations des personnes concernées. C'est pourquoi la plupart des équipes engagées dans des recherches-actions ont intégré des collaborateurs sourds à des postes clés. Le FSE lui même, bien qu'il détienne le rôle politique de décision, se réfère pour ses engagements de crédits aux propositions du Secrétariat européen des fédérations de sourds, organe essentiellement, sinon exclusivement, constitué par des sourds.

7. Dans le cercle européen finalement étroit des sourds, de leurs familles, des interprètes, des pédagogues spécialisés et de quelques scientifiques qui se sont attachés à leur cause, on observe une tendance marquée pour l'échange des idées. Cette préoccupation engendre une dynamique fondée sur la complémentarité, qui est sans nul doute un fait nouveau en regard de l'oralisme intransigeant qui sévissait encore sans partage jusqu'aux années quatre-vingt.

En matière de recherches sur les problèmes liés à la surdité, comme en bien d'autres domaines, l'Europe s'est résolument engagée dans la voie du dialogue interculturel. Aussi dans la voie d'une plus grande cohésion quant aux objectifs poursuivis.

Ainsi tenterais-je d'exprimer à l'étranger voyageur ce qui se fait aujourd'hui en Europe. Ici comme ailleurs, les nouvelles technologies ne sont que moyens, que leviers démultiplicateurs, pourvu que l'humanisme sous-jacent, qui est bien notre héritage, conduise toujours à la recherche de l'Homme et de sa dignité.